

COMPTE- RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 avril 2008

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 54

Date de la convocation : 4 avril 2008

Présents avec pouvoir de vote : 54

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Ghislain VOURIOT, Annick BORDAS, (suppléante sans pouvoir de vote), Evelyne GAUMON (suppléante sans pouvoir de vote), Gilbert MAYOUD (suppléant), Raymond MOLLETON (suppléant), Myriam MULLER (suppléante sans pouvoir de vote), Vanessa OLIVIER TROUBETZKY (suppléante sans pouvoir de vote)

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT, Michel THEVENET (suppléant sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Christian GIMBERT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Jacques ZANTEDESCHI (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Hélène DUCLOS (suppléante sans pouvoir de vote)

Montverdun : Pierre ROCHETTE, Michel BRUN, Didier LAFOND, Marcel POMMIER, Jean-Pierre FRANCE (suppléant sans pouvoir de vote)

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Ghislain BOUVIER, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELON, Christine DAVAL (suppléante sans pouvoir de vote), François LAURENT (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Alain FLACHAT, Jean-Luc VENET (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ESSERTEL (suppléant sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON, Roger BERNARD (suppléant sans pouvoir de vote), Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant sans pouvoir de vote)

Excusés : Marcel FAYON, Bernard MIGEON (Boën), Mireille THOLLET (suppléante)

1. Installation du conseil de communauté

M. Pierre DURRIS, **Président sortant**, introduit la séance en rappelant les modalités pratiques de vote pour les délégués titulaires et suppléants. La feuille de présence est mise en circulation pour pouvoir rapidement déterminer le nombre de délégués présents ayant pouvoir de vote.

Avant de procéder à l'appel des délégués et de les installer dans leur fonction, M. le Président sortant souhaite la bienvenue aux nombreux délégués présents, rappelle brièvement l'histoire du château de Goutelas et évoque ses 11 ans passés au service de la communauté de communes. Il souhaite un bon mandat au service du Pays d'Astrée aux élus présents.

M. Pierre DURRIS, Président sortant, procède ensuite à l'appel dans l'ordre alphabétique des 18 communes-membres, en demandant aux délégués présents de bien vouloir se lever pour que chacun apprenne à se connaître.

Le quorum est constaté, l'ensemble des délégués au Conseil étant présent, avec 54 votants, et une majorité absolue établie à 28 voix.

2. Election du Président

Puis les fonctions de Président sont assurées par le **doyen d'âge de l'assemblée**, M. Louis BOUCHET, Maire de Marcilly le Châtel. Ce dernier, non sans émotion, prend la présidence dans ce lieu, qui pour lui et tant d'autres est riche de sens et significations et rappelle ce qui fait « l'esprit de Goutelas ». Il souhaite ainsi que l'assemblée nouvellement élue continue sur la lancée des précédentes en laissant de côté tout esprit partisan.

Afin de procéder à l'élection du Président, M. Louis BOUCHET, demande s'il y a des candidatures au poste de Président et demande aux candidats de bien vouloir se présenter. M. MOULLIER, Maire de Boën, souhaite présenter la candidature de M. Bernard CHAPELON.

Ainsi, les candidats au poste de Président sont, par ordre alphabétique :

- M. Michel BRUN, délégué pour la commune de Montverdun,
- M. Bernard CHAPELON, 1^{er} adjoint au Maire de Boën,
- Mme Agnès TARIT, Maire de Débats Rivière d'Orpra

Chacun expose brièvement ses motivations pour le poste de Président de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée.

M. Louis BOUCHET fait ensuite procéder à l'élection, en rappelant qu'elle se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

Mesdames Claude CHARRET et Linda MOLLON, plus jeunes élues de l'assemblée, procèdent au dépouillement des bulletins de vote, dont les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 54
- Majorité absolue : 28

Ont obtenu :

- M. Michel BRUN 7 (sept) voix
- M. Bernard CHAPELON 29 (vingt neuf) voix
- M. Bernard MIOCHE 1 (une) voix
- Mme Agnès TARIT 17 (dix-sept) voix

M. Bernard CHAPELON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président.

M. Bernard CHAPELON, Président, remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée et souhaite être un Président de rassemblement. Il souhaite saluer le travail des deux présidents qui l'ont précédé et de tous ceux qui ont œuvré pour la Communauté.

3. Fixation du nombre de vice-présidents

M. Bernard CHAPELON, Président, propose de fixer à 6 (six) le nombre de vice-présidents. Il demande à l'assemblée si elle souhaite procéder au vote à bulletins secrets.

Par vote à mains levées, **le nombre de postes de vice-présidents pour la Communauté de communes est fixé à 6 (six)** par 46 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

4. Election des vice-présidents

M. Bernard CHAPELON, Président, propose donc de procéder à l'élection des 6 vice-présidents. Ce vote se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

1^{er} Vice-Président :

M. Bernard CHAPELON, Président, propose la candidature de M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux. Ce dernier se présente brièvement.

M. Bernard CHAPELON, Président, fait ensuite procéder à l'élection.

Mesdames Claude CHARRET et Linda MOLLON, plus jeunes élues de l'assemblée, procèdent au dépouillement des bulletins de vote, dont les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 54
- A déduire : 3 bulletins blancs et 3 bulletins nuls
- Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- M. Bernard MIOCHE 43 (quarante trois) voix
- Mme Agnès TARIT 5 (cinq) voix

M. Bernard MIOCHE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

Il remercie l'assemblée.

2^{ème} Vice-Président :

M. Bernard CHAPELON, Président, propose la candidature de M. Jean-Luc SOUZY, Maire de Ste Foy St Sulpice. Ce dernier se présente brièvement.

M. Bernard CHAPELON, Président, fait ensuite procéder à l'élection.

Mesdames Claude CHARRET et Linda MOLLON, plus jeunes élues de l'assemblée, procèdent au dépouillement des bulletins de vote, dont les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 54
- A déduire : 5 bulletins blancs
- Majorité absolue : 25

A obtenu :

- M. Jean-Luc SOUZY 49 (quarante neuf) voix

M. Jean-Luc SOUZY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

Il remercie l'assemblée.

3^{ème} Vice-Président :

M. Bernard CHAPELON, Président, propose la candidature de Mme Agnès TARIT, Maire de Débats Rivière d'Orpra. Cette dernière se présente brièvement.

M. Bernard CHAPELON, Président, fait ensuite procéder à l'élection.

Mesdames Claude CHARRET et Linda MOLLON, plus jeunes élues de l'assemblée, procèdent au dépouillement des bulletins de vote, dont les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 54
- A déduire : 7 bulletins blancs
- Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

- Mme Josiane BALDINI 1 (une) voix
- M. Michel BRUN 1 (une) voix
- Mme Agnès TARIT 44 (quarante quatre) voix
- M. Gilles THOMAS 1 (une) voix

Mme Agnès TARIT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente.

Elle remercie l'assemblée.

4^{ème} Vice-Président :

M. Bernard CHAPELON, Président, propose la candidature de M. Pierre DREVET, 1^{er} Adjoint au Maire de Sainte Agathe la Bouteresse. Ce dernier se présente brièvement.

M. Bernard CHAPELON, Président, fait ensuite procéder à l'élection.

Mesdames Claude CHARRET et Linda MOLLON, plus jeunes élues de l'assemblée, procèdent au dépouillement des bulletins de vote, dont les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 54
- A déduire : 2 bulletins blancs
- Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- M. Pierre DREVET 51 (cinquante et une) voix
- M. Gilles THOMAS 1 (une) voix

M. Pierre DREVET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président.

Il remercie l'assemblée.

5^{ème} Vice-Président :

M. Bernard CHAPELON, Président, propose la candidature de M. Thierry GOUBY, conseiller municipale de Marcilly le Châtel. Ce dernier se présente brièvement.

M. Bernard CHAPELON, Président, fait ensuite procéder à l'élection.

Mesdames Claude CHARRET et Linda MOLLON, plus jeunes élues de l'assemblée, procèdent au dépouillement des bulletins de vote, dont les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 54
- A déduire : 4 bulletins blancs
- Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Mme Catherine DONJON 1 (une) voix
- M. Thierry GOUBY 48 (quarante huit) voix
- M. Gilles THOMAS 1 (une) voix

M. Thierry GOUBY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président.

Il remercie l'assemblée.

6^{ème} Vice-Président :

M. Bernard CHAPELON, Président, propose la candidature de M. Dominique ROCHE, 1^{er} Adjoint au Maire de Marcoux. Ce dernier se présente brièvement.

M. Bernard CHAPELON, Président, fait ensuite procéder à l'élection.

Mesdames Claude CHARRET et Linda MOLLON, plus jeunes élues de l'assemblée, procèdent au dépouillement des bulletins de vote, dont les résultats sont :

- Nombre de bulletins : 54
- A déduire : 8 bulletins blancs
- Majorité absolue : 24

A obtenu :

- M. Dominique ROCHE 46 (quarante six) voix

M. Dominique ROCHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président.

Il remercie l'assemblée.

5. Election des membres du bureau

M. Bernard CHAPELON, Président, rappelle le libellé actuel des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée : « Le Conseil de Communauté lors de sa première séance procède à l'élection du Bureau. Le Bureau est composé de : Un président, un ou plusieurs Vice-Présidents, et de dix huit membres. ».

Il précise qu'il souhaite procéder comme lors des précédents mandats et envoyer une copie systématique des convocations du bureau aux Maires qui n'y seraient pas délégués.

Ont ainsi été élus, à l'unanimité, par vote à mains levées, membres du bureau, par commune, dans l'ordre alphabétique :

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : Josiane BALDINI,

Boën : Lucien MOULLIER,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL,

Cezay : Hubert COUDOUR,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT,

Leigneux : Bernard MIOCHE,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET,

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET,

Marcoux : Dominique ROCHE,

Montverdun : Didier LAFOND,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON,

Saint Etienne Le Molard : Alain FLACHAT,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Alexandra GROS

Sainte Agathe la Bouteresse : Nicole PARDON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER,

M.M. CHAPELON, DREVET et GOUBY y siégeant respectivement en qualité de Président et Vice-Présidents, soit un bureau composé de 21 membres.

M. Bernard CHAPELON, Président, précise que sont distribués deux tableaux reprenant d'une part l'état actuel des commissions et groupes de travail ayant été réunis au sein de la Communauté et d'autre part la liste des structures (syndicats ou associations) pour lesquelles la Communauté doit désigner des représentants. Il propose que ces sujets soient débattus lors d'un bureau préparatoire au prochain conseil.

Les dates arrêtées sont les suivantes :

- Bureau : le mercredi 16 avril 2008 à 20h30 dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes
- Conseil : le mardi 29 avril 2008 à 20h30 salle des fêtes de Leigneux

6. Reconduction de la ligne de trésorerie

M. Bernard CHAPELON, Président, donne la parole à M. Jean-Luc SOUZY. Ce dernier précise que l'actuelle ligne de trésorerie (500 000 euros) de 12 mois a été souscrite auprès du Crédit Agricole et arrive à échéance le 17 avril 2008. Nous avons débloqué la somme de 120.000 € en date du 20 mars et notre trésorerie ne nous permet pas de

remboursement avant l'échéance. 3 banques ont été consultées : Crédit Agricole Loire Haute-Loire, Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, Crédit Mutuel

Il est proposé de reconduire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire – Haute Loire (établissement le moins-disant) une ligne de crédit à court terme d'un montant de **500 000 Euros (cinq cent mille Euros)**. Celle-ci est destinée à faciliter l'exécution budgétaire de la collectivité. Elle prendra effet le 17 avril 2008 à échéance du précédent contrat. Les intérêts débiteurs seront facturés trimestriellement sur la base d'un taux variable indexé sur le T4M du mois majoré d'une marge de 0,13 %.

7. Questions diverses

M. Bernard CHAPELON, Président, soumet à l'assemblée l'officialisation de la **vente d'une parcelle du parc d'activités de Champbayard** pour le projet de chambre funéraire à la SCI Baray-Colombat, suite à l'avis favorable donné en bureau du 17 janvier 2008, à l'avis des Domaines du 14 mars 2008, au bornage intervenu le 11/02/08. La surface est de 3 342 m² constitué des parcelles AE 467 - 470 – 473, le prix de vente est de 10 euros HT le m² et donc la recette prévisionnelle est de 33 420 € HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes, approuve la vente de cette parcelle d'une superficie de 3 342m² à la SCI BARAY/COLOMBAT, représentée par Monsieur BARAY, pour un montant de 33 420 € HT et autorise le Président à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à cette transaction qui interviendra en l'étude de Maître CHEVALLARD.

M. Bernard CHAPELON, Président, informe l'assemblée de la délibération prise lors du précédent conseil communautaire du 28 février de **vendre à la Communauté de Communes du Vals d'Aix et Isable 10 de nos anciens points d'apport volontaire** au prix unitaire de 200 euros. En fin de compte, la Communauté de communes du Val d'Aix et d'Isable souhaite acquérir 13 points d'apport volontaire et non plus 10: la recette supplémentaire est donc de 600 euros au prix unitaire de 200 euros le PAV. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes, le conseil **approuve** la vente de 13 PAV à la communauté de communes du Val d'Aix et d'Isable au prix unitaire de 200 euros le PAV

M. Bernard CHAPELON, Président précise à l'assemblée qu'une consultation avait été lancée auprès de 4 sociétés pour la **fourniture du mobilier de bureau** nécessaire à l'aménagement des nouveaux locaux pour la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. 3 sociétés avaient répondu dans les délais. Après analyse des offres, il avait été proposé à l'assemblée du 28 février dernier de retenir la société Buro +, qui a fait la proposition la moins disante. Le montant total de fourniture de mobilier était estimé à 7 540,75 €uros HT, soit en-dessous du seuil de 10 000 euros. L'assemblée ayant, par délibération du 31 janvier 2006, délégué sa compétence au Président pour les marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 10 000 euros HT, celle-ci ne pouvait intervenir et délibérer favorablement pour ce marché. M. le Président demande donc à la présente assemblée d'annuler la précédente décision prise, par erreur, lors du conseil du 28 février dernier. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Président ne prenant pas part au vote, le conseil annule la délibération prise pour la commande de mobilier pour le siège lors de la séance du 28 février dernier.

M. Bernard CHAPELON, Président, précise qu'un certain nombre de documents vont être donnés aux Mairies soit pour leur propre compte afin de les laisser à disposition de leurs administrés, soit pour leurs écoles :

- dépliants des animations enfance/jeunesse
- calendrier des manifestations 2^{ème} trimestre
- dépliants « de fermer en ferme »

Il est par ailleurs offert à chaque mairie un exemplaire du guide la randonnée pédestre qui a été réalisé par la Communauté de Communes avec l'Office du Tourisme. Ce guide est en vente à l'Office du Tourisme à 5 euros, une affiche est également donnée aux communes.

M. Lucien MOULLIER, Conseiller Général, informe l'assemblée qu'avec Louis Bouchet ils représenteront les maires du canton de Boën à l'association des Maires de l'arrondissement de Montbrison.

La séance est levée à 23h15.

Le Président remercie l'assemblée et invite au verre de l'amitié offert par la Communauté de communes.